**OBJET : Au nom du vivant : effets des champs électromagnétiques artificiels sur les animaux d’élevage**

*Madame la Députée,*

*Monsieur le Député,*

Le (date) , *je vous ai nous vous avons* adressé un courrier afin de vous alerter sur les *risques sanitaires* des champs électromagnétiques artificiels et les souffrances des personnes électrohypersensibles.

Nous revenons vers vous pour soumettre à votre sagacité le cas emblématique d’un éleveur confronté aux problèmes qui se posent dans les campagnes face à ces mêmes champs électromagnétiques artificiels. Permettez-nous de vous rappeler que le nombre d’antennes-relais est actuellement de 60 000 dans le pays. Leur implantation, qui s’est faite à une vitesse accélérée ces dernières années, n’a été soumise à aucune concertation démocratique, que ce soit avec les élus locaux ou avec la population. De plus, leur impact sur la santé, avec ses effets non seulement thermiques mais aussi biologiques (tout comme celui des lignes à très haute tension et des éoliennes) n’est jamais pris en compte, ce qui génère des catastrophes sanitaires et économiques - sans parler de leurs conséquences psychologiques - comme celle qui fait l’objet de cette lettre :

Le 9 octobre dernier, une manifestation a eu lieu à Mazeyrat-d’Allier, dans la Haute-Loire, pour réclamer que la décision de justice rendue par le tribunal administratif de Clermont-Ferrand - soit respectée et non bafouée par le Conseil d’État, qui a annulé cette dernière :

[https://www.robindestoits.org/Affaire-des-antennes-relais-de-Mazeyrat-d-Allier%C2%A0-le-Conseil-d-Etat-a-tranche-au-detriment-de-l-eleveur-et-de-son\_a3167.html](https://www.robindestoits.org/Affaire-des-antennes-relais-de-Mazeyrat-d-Allier -le-Conseil-d-Etat-a-tranche-au-detriment-de-l-eleveur-et-de-son_a3167.html)

Voici les faits : un éleveur, M. Salgues, a vu son troupeau de vaches dépérir (mortalité de cinquante vaches) après l’implantation d’une antenne-relais 4G sur un terrain avoisinant. L’expertise vétérinaire ayant conclu à la probable responsabilité de l’antenne dans ce désastre, le tribunal de Clermont-Ferrand a statué en ordonnant l’arrêt de l’antenne pour deux mois, afin de vérifier l’incidence de *cet acte* sur la santé et le comportement des vaches. C’est cette vérification, pourtant simple, que le Conseil d’Etat, saisi par les opérateurs, eux-mêmes soutenus par le Ministère de l’Économie, a empêchée, en annulant la décision pour vice de forme. Les manifestants du 9 octobre 2022 n’ont fait que demander l’annulation, à son tour, de cette décision du Conseil d’État.

<https://www.robindestoits.org/Manifeste-pour-Mazeyrat-d-Allier_a3177.html>

*J’en appelle nous en appelons* à votre compréhension et à votre sens de la justice pour vous saisir de cette affaire et appuyer notre demande, légitime et rationnelle.

Dans cette attente et vous en remerciant, *je vous prie, nous vous prions* d’agréer, *Madame la Députée/Monsieur le Député,* l’expression de toute notre considération.